autres furent soit tués, soit pendant la nuit, soit atteinte par les débris.

Le wagon fumeur et le [illegible] résistèrent au choc épouvantable. Les occupants furent violemment jetés les uns sur les autres.

A minuit, on n'avait pas encore pu procéder à l'identification des victimes, les ouvriers du chemin de fer s'occupant avant tout des blessés et du déblaiement.

Quand la nouvelle de la catastrophe parvint à Washington, une foule de gens se porta à Terre-Coupée [illegible] et blessés furent transportés à Washington par train spécial. Les blessés furent répartis dans les hôpitaux, trois moururent en route, un mourut à l'hôpital. D'après l'état des wagons du droit que presque toutes les victimes périrent sur le coup.

PRÈS DE MANTOUE

Milan, 31 décembre. — Un accident de chemin de fer a eu lieu, près de Mantoue. Un train de voyageurs a télescopé un train de marchandises. Quatre personnes ont été grièvement blessées, une machine et cinq voitures ont été endommagées.

La cause de cet accident peut être attribuée à la gelée de la nuit, qui n'a pas permis aux disques de fonctionner.

LE LIBÉRALISME DE M. CLÉMENCEAU !

Ce n'est pas d'hier que M. Clémenceau s'est préparé au rôle d'agent principal de la Séparation. Nous avons retrouvé, en effet, les déclarations suivantes faites, le 2 avril 1882, au local du Grand-Orient par le F.: Clémenceau :

« Enfin, si, malgré ces mesures (suppression des congrégations et dénonciation du Concordat), d'une part, et malgré la laïcisation générale des écoles et de tous. De même, on les priverait de toutes ressources en leur conservait encore quelques racines dans le pays, on pourrait, au nom du droit commun, les extirper à jamais en rendant impossible l'exercice de la religion, par l'application habile de quelques articles du Code pénal.

» Ainsi, en déclarant que la confession corrompt la jeunesse, on empêchera les derniers prêtres de remplir les plus importantes fonctions de leur sacerdoce (art. 330), les établissements publics, d'autre part, si le cléricalisme interdisant de recevoir des derniers fidèles aucune somme quelconque pour messes, baptêmes et autres cérémonies, attendu qu'il suffirait pour cela d'assimiler adroitement ces faits aux délits de tromperie et d'escroquerie (art. 405 et 427).

» C'est pourquoi, tout en demandant simplement la séparation de l'Eglise et de l'Etat, — formule excellente en ce sens qu'elle sera plus facilement acceptée, — le parti républicain doit, en réalité, poursuivre la réalisation du but définitif, plus efficace : la suppression de l'Eglise dans l'Etat. »

Inutile d'insister...

Le Conseil supérieur de la Défense Nationale

Réunion à l'Elysée. — La défense des colonies. — Le port de Bizerte

Paris, 31 décembre. — Le Conseil supérieur de la défense nationale s'est réuni ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

On sait que ses membres devaient examiner la question de défense des Colonies en général et de celle de la côte tunisienne en particulier.

A ce propos, le général Picquart a présenté un rapport où est exposé tout spécialement un projet tendant à introduire d'importantes modifications dans l'organisation actuelle du port de Bizerte. C'est l'étude sur place de ces graves questions qui constituent, comme nous l'avons déjà dit, le but du voyage que va faire, en Tunisie, le ministre de la guerre.

D'après le projet examiné ce matin par le Conseil de la défense nationale, d'importantes modifications doivent être faites dans le plan des fortifications qui devront protéger l'arsenal en construction dans notre grand port militaire de Tunisie.

LE LOCK-OUT DE FOUGÈRES

Les principaux patrons qui ont prononcé le lock-out sont élus membres de la Chambre de commerce

Fougères, 31 décembre. — Les élections à la Chambre de Commerce de Fougères ont eu lieu hier. Ces élections étaient impatiemment attendues, car elles devaient marquer soit la fin de la grève, soit au contraire, une prolongation de l'agitation actuelle.

En effet, trois des fabricants de chaussures qui ont prononcé le lock-out sont dus à une très grosse majorité. M. Corcher, président du syndicat des fabricants, passe en tête de liste avec 161 voix, MM. Bollit et Trélin, arrivent ensuite avec 142 et 141 voix.

Tous trois sont élus pour six ans.

Une réunion de 6.000 grévistes a eu lieu l'après-midi. Le délégué de la Confédération générale du travail, un délégué de l'Union des syndicats et M. Poisson, du parti socialiste, ont pris successivement la parole.

Un ordre du jour a été voté en faveur de la lutte à outrance, invitant les ouvriers à ne pas rentrer le 9 janvier, quand les patrons ouvriront les usines.

Le conflit est arrivé maintenant à l'état aigu et des désordres sont à craindre.

Les ouvriers sont, jusqu'ici, restés calmes, mais des agents provocateurs essayent de créer un agitation qui pourrait dégénérer en violences regrettables.

APRÈS LA SÉPARATION

L'ASSEMBLÉE DE ÉVÊQUES

Les instructions du Pape

Paris, 31 décembre. — Nous lisons dans la « Patrie » :

« Nous savons que la 3e assemblée générale de l'Episcopat aura lieu le 14 janvier. Nous croyons pouvoir ajouter qu'elle ne se tiendra pas au nouvel archevêché, 10, rue de Bourgogne, mais au château de la Muette, dont les magnifiques salons ont été gracieusement offerts par le comte de Franqueville.

Le même journal publie d'autre part la dépêche suivante de Rome :

« Rome, 31 décembre. — La décision du Pape en ce qui concerne l'attitude que doivent garder le clergé et les catholiques de France continue d'être inébranlable. La nouvelle loi sera rejetée comme les précédentes lois et circulaires.

Il est à peu près certain que Pie X adressera, pour la prochaine assemblée épiscopale, une lettre au cardinal Richard, qui correspond activement avec le Saint-Père ».

Suivant la « Croix », la réunion des évêques de France est fixée non au 14, mais au 15 janvier.

DANS LE DIOCÈSE DE PARIS

La musique dans les églises

Paris, 31 décembre. — Nous croyons savoir que les curés de Paris qui ont maintenu aux cérémonies religieuses le concours d'orchestres et de chanteurs, vont être incessamment invités à supprimer toute pompe musicale.

Le plain-chant avec accompagnement à l'orgue sera seul autorisé dans le diocèse de Paris.

Un syndicat d'employés d'églises

Paris, 31 décembre. — La nouvelle donnée d'un projet de groupement syndical entre les employés d'églises de Paris, est aujourd'hui officiellement confirmée.

Le syndicat est fermement résolu à faire valoir ses droits contre l'administration-séquestre.

—×—

UN MANDEMENT DE Mgr TOUCHET

Pas de révolte. — Pas de peur

Extrait d'une lettre de l'évêque d'Orléans à ses paroissiens :

« Pas de révolte : nous sommes prêts à respecter les lois de notre pays, tant qu'elles ne contristeront point notre conscience.

» Pas de peur : c'est un sentiment que les chrétiens ne doivent pas connaître, surtout quand les heures se font assez graves pour qu'il ne soit plus téméraire de dire qu'elles seront décisives pour la foi, la justice et la liberté chez nous.

» Pas de désespérance : nous le savons bien, la fortune de l'Eglise est changeante ; mais l'histoire le proclame, pas une de ces apparentes défaites qui n'ait été suivie d'une victoire. Nous savons avec certitude que viendront les moments de Dieu. En attendant, restons unis. Restons unis, pasteurs, au suprême pontife. Restons unis, fidèles, aux pasteurs secondaires. »

—×—

LA FORME NOUVELLE DES SÉMINAIRES

Reims, 31 décembre. — Les vicaires généraux de l'archevêché de Reims et le supérieur du grand séminaire feront cette semaine, à Châlons-sur-Marne, à l'inspecteur d'académie, une déclaration d'ouverture d'un établissement d'enseignement supérieur libre dans l'ancien monastère d'une congrégation.

De son côté, le supérieur du petit séminaire a décidé de prendre une patente d'hôtelier qui lui permettra de réunir ses élèves dans l'immeuble d'une ancienne congrégation également.

—×—

LA LOCATION DES PRESBYTÈRES

Châtellerault, 31 décembre. — Le Conseil municipal ayant décidé de laisser gratuitement les presbytères de cette ville à la disposition des curés des paroisses jusqu'au 11 décembre 1907, le préfet de la Vienne a annulé la délibération.

L'arrêté préfectoral est basé sur les articles 63 et 65 de la loi du 5 avril 1884, la loi du 9 décembre 1905, le décret du 16 mai 1906 et les instructions ministérielles du 1er décembre 1906.

Bayeux, 31 décembre. — Le maire a été autorisé par le Conseil municipal à louer les trois presbytères appartenant à la ville, pour une période de trois, six, neuf années. Le prix de location a été calculé de façon à couvrir le montant des frais d'impôt qui incomberait à la ville d'après la nouvelle loi, du chef de la reprise de possession des presbytères par les communes. C'est à ce prix qu'ils seront offerts aux occupants.

Périers (Manche), 31 décembre. — Le Conseil municipal et M. Régnault, maire, ancien député, ont décidé de louer le presbytère au curé de la commune, moyennant un franc par an.

Un maire fantaisiste

Grury (Saône-et-Loire), 31 décembre. — Le maire de Grury a envoyé au curé de la paroisse la lettre suivante :

« Monsieur le desservant,

» Le Conseil municipal, dans sa séance de ce jour, a pris une décision pour la jouissance du logement que vous occupez au presbytère, mis à la disposition de la commune, par application de la loi de séparation.

» Il a décidé à vous louer ce logement aux conditions suivantes :

» M. le desservant sera tenu de recevoir tous les enfants qui lui seront présentés à son catéchisme.

» Ce catéchisme aura une durée maximum de deux ans pour chaque enfant le fréquentant.

» La première communion devra avoir lieu chaque année au plus tard le 10 juin.

» Le bail à intervenir aura une durée d'un an seulement, moyennant le prix annuel de 250 francs.

» En cas de non-acceptation, M. le desservant devra évacuer le presbytère dans le délai de quarante-huit heures après notification.

» Votre réponse devra me parvenir ce jour avant midi.

» Veuillez agréer, monsieur le desservant, l'assurance de ma considération distinguée.

» Le maire, LAFONTAINE. »

—×—

LES INCIDENTS

Redon, 31 décembre. — Les gardes-champêtres de Pipiac, de Langon, de Comblessac ont été révoqués pour avoir refusé de dresser des procès-verbaux contre les prêtres qui ont célébré la messe sans déclaration de réunion publique.

Bourg, 31 décembre. — On annonce que, « à la suite de différends entre le curé et le Conseil municipal de Challes-la-Montagne, dans l'Ain, l'évêque de Belley a pris la détermination de supprimer cette paroisse. »

—×—

A L'ÉTRANGER

Un meeting maçonnique à Buenos-Ayres

Buenos-Ayres, 31 décembre. — Un meeting organisé par tout ce que Buenos-Ayres compte de socialiste et de franc-maçon, a eu lieu hier en signe d'approbation pour la politique de M. Briand.

Le député Palacios a déclaré que « la France, comme toujours, marche à l'avant-garde de tous les grands mouvements de la pensée » ; on a envoyé à M. Briand un télégramme de félicitations.

L'opinion aux Etats-Unis

New-York, 31 décembre. — Les catholiques américains sont d'ores et déjà instruits par des documents épiscopaux d'une haute portée de la véritable situation religieuse de la France. Un fort mouvement se dessine, même parmi les protestants, contre le sectarisme qui règne dans les milieux politiques français.

La question des séminaires et les commerçants de Cambrai

Hier soir a eu lieu une réunion des commerçants de Cambrai sur la convocation du bureau de l'Union commerciale et industrielle. Cette réunion s'est tenue dans la salle des prud'hommes. Il s'agissait de délibérer sur les deux questions suivantes :

« 1° Défense des intérêts du commerce cambrésien, à » nouveau menacé par le départ imminent des séminaires ; 2° Mesures à prendre. »

Le secrétaire M. Vanpoulle déclare qu'à la suite d'une entrevue avec Mgr Delamaire, le prélat est tout disposé à maintenir les séminaires à Cambrai, érigés en établissements secondaire et supérieur, mais qu'il lui faut des loueurs. Un bail a bien été consenti par la Commission de ces séminaires, mais le préfet n'a pas voulu le ratifier. Or, dans d'autres villes, bien des portes s'ouvrent d'elles-mêmes pour recevoir les séminaristes.

M. Vanpoulle rend compte d'une démarche faite auprès de la municipalité par une délégation qui a été reçue par M. Cauin, adjoint. Celui-ci a répondu par un refus formel de faire une démarche quelconque auprès de l'autorité préfectorale. M. Rogie, en termes indignés, flétrit la conduite de la municipalité et propose de tenter auprès d'elle une nouvelle démarche : « Ce n'est pas de la politique que nous faisons, dit-il, mais c'est du pain que nous demandons. »

DANS LE NORD

Les séminaristes du diocèse de Cambrai

Nous apprenons de source autorisée que les élèves du Petit-Séminaire de Cambrai se transporteront à l'établissement libre Saint-François d'Assise, à Hazebrouck. M. l'abbé Lenotte, ancien supérieur du Petit-Séminaire sera nommé supérieur de la nouvelle école.

Les cours reprendront, assure-t-on, vers le 15 janvier.

D'autre part, il paraît aujourd'hui certain que les élèves du Grand-Séminaire ne tarderont pas à rentrer également. L'ancien établissement des Frères Maristes de Beaucamp serait destiné à les recevoir.

Quant au séminaire de philosophie Saint-Thomas qui était à Solesmes, avant d'être à Cambrai, il serait transféré dans un ancien couvent de Saint-Amand.

Les appels sous les drapeaux

MM. les abbés Henry Leman, nouveau prêtre, et Rogion, diacre, de Tourcoing, viennent d'être appelés à compléter leur service militaire, le premier à Lérouville, le second au 43e à Lille.

LES ÉVÉNEMENTS DE RUSSIE

Attentat à bord d'un navire

Odessa, 31 décembre. — Une bombe chargée de pyroxiline a fait explosion avant hier soir, abord du navire « Aidjéria », de la Compagnie russe de navigation, qui se trouvait dans le port. La chambre de chauffe n'est plus qu'un monceau de débris.

L'équipage, heureusement, se trouvait à terre, mais le capitaine, qui était resté à bord, a été grièvement blessé.

LES RÉCOLTES EN CULTURE

et le froid

Le froid rigoureux qui sévit depuis quelques jours dans la région, n'est pas un mal pour le règne végétal. Bien mieux, il a une utilité incontestable en ce sens, qu'il détruit des myriades d'insectes nuisibles qui fourmillent dans la couche arable du sol et pullulent dans les vergers, les bois et les haies.

Quant à l'influence de la gelée sur les céréales en culture, elle est quasiment nulle, en général, lorsque le gel n'a pas une trop longue durée, ne succède point immédiatement à d'abondantes pluies et que les plantes ont déjà acquis suffisamment de racine et de pied quand il survient.

Le danger pour les semis de céréales, de blés en particulier, réside en ceci : par une brusque variation atmosphérique le froid excessif cesse et arrive aussitôt le dégel lequel à cause du mouvement qu'il imprime à la couche superficielle du sol, y occasionne certains désordres physiques ; effectivement cette légère secousse met en action les tout petits glaçons qui se trouvent à quelques centimètres sous terre : c'est de là que vient tout le mal. En se mouvant ces glaçons coupent ou scient les jeunes pousses des céréales encore à l' « état laiteux » les anéantissant.

La constatation de ce phénomène se fait presque tous les ans. Il est bien facile de se rendre compte en passant près d'un emblavement de blé si celui-ci a payé tribut au dégel : il suffit de prendre la tige qui sort de terre entre le pouce et l'index ; sans effort elle cède immédiatement et reste dans la main... dépourvue de sa racine.

A notre humble avis, il n'y a qu'un moyen d'éviter l'inconvénient cultural que nous signalons et qui est assez grave pour qu'on le redoute puisqu'il oblige souvent à réensemencer les champs trop éclaircis par lui, c'est de ne pas semer trop tard. En sorte que la plante est déjà assez avancée et robuste à l'apparition des premiers frimas.

Un agriculteur.

FAITS DIVERS

VENGEANCE DE FEMME

Paris, 31 décembre. — Mme Dandu, femme divorcée de M. Berjeot, garçon boucher, était revenue depuis Noël habiter avec son ancien mari, rue de la Pourvoirie, à Versailles. Elle avait ramené leurs deux enfants dont le jugement du tribunal lui avait confié la garde. Hier dans l'après-midi vers trois heures, elle voyait entrer dans son logement un jeune ouvrier plombier vêtu d'une blouse bleue et d'une ample pèlerine et qui demanda à examiner le compteur à gaz. L'ouvrier se mit aussitôt à l'œuvre. A un moment Mme Dandu se baissa ; l'ouvrier prit promptement dans son sac une boîte au lait pleine de pétrole, la vida sur le dos de la ménagère, mit le feu au pétrole avec sa lampe à souder et prit la fuite tandis que la malheureuse poussait des cris déchirants et que le feu se communiquait aux vêtements d'un enfant, le petit Georges, et aux meubles proches.

Des voisins accoururent, virent l'ouvrier plombier qui se réfugiait dans les water-closets, et s'employèrent d'abord à sauver Mme Dandu et son enfant. Les brûlures de la mère ne paraissent pas très graves, mais celles du petit Georges inspirent de vives inquiétudes.

Les voisins et un agent de police forcèrent ensuite la porte du petit local où s'était réfugié l'ouvrier. Ils y trouvèrent une jeune femme. Mais bientôt tout s'expliquait. L'auteur de l'attentat n'était autre que Mme Borniche, couturière à Lagny, qui avait vécu longtemps avec M. Berjeot, avait été cause de son divorce, et que celui-ci avait renvoyée pour reprendre son ancienne femme. Voulant se venger de sa rivale, elle avait revêtu dans l'escalier de la maison les vêtements d'un ouvrier gazier et s'était si bien travestie que Mme Dandu ne l'avait pas reconnue. Elle a été immédiatement arrêtée.

M. Mangin-Bocquet, juge d'instruction, a été chargé de cette affaire.

COLLISION DE STEAMERS

Londres, 31 décembre. — Hier, au moment où le steamer suédois « Orion », parti de Hull, descendait la rivière Humber au milieu d'une violente tourmente de neige, un navire de la Watson Line, que l'on croit être l'« Idaho », vint heurter le steamer suédois, qui coula en moins de cinq minutes.

Quelques membres de l'équipage purent mettre un canot à la mer et les autres durent se précipiter à l'eau. Tous purent être recueillis.

Un remorqueur anglais recueillit le canot de l'« Orion », monté par quinze hommes et qui se trouvait en mauvaise posture par suite de l'état de la mer.

RIXE ENTRE MARINS

Tunis, 31 décembre. — Une rixe a éclaté, hier soir, à Ferryville, entre des marins français et des marins indigènes de la division navale. Un marin français a été tué et deux autres ont été blessés par ces matelots. Ceux-ci ont été arrêtés par la police et remis au commandant de l'arsenal.

UN MEURTRE A ROMAINVILLE

Paris, 31 décembre. — Cette nuit, vers une heure, M. Charles-Ernest Leblond, âgé de vingt-neuf ans, marchand de vins, 226, route de Meaux, à Romainville, avait, avec sa femme, âgée de vingt-cinq ans, une vive discussion. Emporté par la colère, Ernest Leblond saisit un revolver et à trois reprises fit feu sur la malheureuse qui, atteinte à la tête et à la poitrine, tomba pour ne plus se relever.

Affolé à la vue du meurtre qu'il venait de commettre, Leblond prit la fuite.

Cependant, des voisins qui avaient été réveillés par les détonations, étaient levés éventuellement chez le marchand de vins, dont la boutique était encore éclairée par un bec de gaz resté allumé et trouvèrent étendue sur le sol la malheureuse femme.

Ils avisèrent aussitôt M. Pestaire, commissaire de police des Lilas, qui vint procéder aux premières constatations.

Pendant ce temps, le meurtrier se dirigeait sur Paris et allait aux Halles où, après avoir erré quelques heures, il se rendit à six heures du poste de la rue des Prouvaires, où il se constitua prisonnier entre les mains de M. Murail, officier de paix, lui avouant le meurtre qu'il avait commis et lui donnant comme excuses qu'il avait perdu la tête en entendant les injures et les menaces que lui faisait sa femme.

Après avoir été écroué au Dépôt, il a été, à huit heures, conduit à Romainville par deux agents de la Sûreté, et, en présence d'un juge d'instruction, il a raconté la scène du meurtre.

1.400 FRANCS DE PRIX

sont offerts par l'Almanach illustré du « Journal de Roubaix » à tous ceux qui trouvent la solution du Concours.

RASSEMBLEZ LES MORCEAUX

IL Y EN A DIX

400 FRANCS DE PRIX

à tous ceux qui trouvent la solution du Concours.

A QUI LE CHAPEAU ?

LE MAUVAIS TEMPS

La neige. — Les accidents. — Les victimes

Reims, 31 décembre. — On a trouvé morte, dimanche soir, à son domicile, rue du Réservoir, 3, une vieille mendiante, nommée Elisabeth Lagoe, veuve Thiery, âgée de 75 ans. La malheureuse était couchée sur un grabat composé de chiffons sordides. Elle était morte depuis plusieurs jours ; son corps avait gelé.

Cambrai, 31 décembre. — Le froid continue à être très vif avec tourmentes de neige. Les communications sont difficiles. Le thermomètre est descendu jusqu'à —16°.

Paris, 31 décembre. — On signale des chutes abondantes de neige à Chartres, à Autun, Saint-Etienne, Agen, Charleville, Chambéry, Montmédy, Longwy, avec, partout, des retards considérables dans la circulation des trains.

A ASCQ

Les conséquences de la neige. — La perturbation est générale dans la circulation des trains. Voyageurs bloqués. — Le déblaiement des voies ferrées

Le mauvais temps qui persiste dans la région, a encore provoqué, pendant la journée de lundi, une très grande perturbation dans la circulation des trains. La neige, tombée en abondance durant la nuit de dimanche à lundi, s'étant amoncelée sous les rafales du vent, atteignait jusqu'à un mètre de hauteur sur certains points, de sorte que les voies ferrées étaient obstruées.

Les premiers trains du matin partant d'Orchies vid Oyaing, sont restés en détresse à l'entrée d'Hellemmes. Toutefois, les voyageurs se frayant un passage à travers les neiges, ont pu se réfugier dans les cabarets voisins en attendant l'arrivée d'un train de secours.

Mais la situation ne fit que s'aggraver d'heure en heure, au fur et à mesure que les trains s'annonçaient aux stations intermédiaires. C'est ainsi que le train venant d'Orchies vers sept heures du matin s'est trouvé également bloqué un peu en deçà de Tressin. Les voyageurs furent obligés de suivre à pied la voie ferrée sur un parcours de plus d'un kilomètre afin de prendre en gare d'Ascq leur correspondance avec le train belge en partance pour Lille.

De ce fait, la plupart des ouvriers des ateliers d'Hellemmes n'ont pu se rendre à leur travail, de sorte que les chantiers sont restés à peu près déserts toute la journée de lundi.

D'autre part, les trains de Bruxelles ont pu gagner le point terminus avec beaucoup de difficultés et de très grands retards. Les locomotives, fourgons et voitures disparaissaient sous le givre et la neige. Sur la ligne de Lille-Ascq-Tourcoing, la marche des trains a été assez régulière pendant toute la journée.

Dès la première heure, M. Hue, inspecteur de la Compagnie du chemin de fer a pris les mesures nécessaires afin de rétablir le service le plus promptement possible. Des locomotives « chasse-neige » ont été mises en circulation sur les divers points du réseau pour déblayer les voies. Des équipes d'ouvriers du chemin de fer ont été employées durant toute la journée à ce travail, sous la surveillance de M. Christien, chef de district.

Dans la soirée, le service s'est effectué assez régulièrement sur toutes les lignes.

Le service du chemin de fer vicinal d'Hellemmes à Saint-Amand n'a pu être assuré pendant toute la journée de lundi. Les voyageurs prenant habituellement ce tramway ont dû poursuivre leur route jusqu'à Orchies pour obtenir la correspondance.

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

Après la Séparation

Les manifestations de sympathie à l'étranger, à l'égard du clergé français

Rome, 31 décembre. — L'*Osservatore Romano* dit que des dépêches de toutes les parties du monde catholique arrivent au Vatican en annonçant des manifestations de dévouement et de sympathie de la part des évêques, de nombreuses associations et de réunions privées.

L'*Osservatore* énumère les manifestations principales : notamment celle de Boston, dans le Massachusetts, présidée par l'évêque O. Cannel, avec le concours du lord-maire et de plusieurs milliers de citoyens ; le meeting de Washington ; une délibération du conseil municipal en Cork en faveur de la liberté et de la justice en France.

Les promotions dans la Légion d'honneur

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Paris, 31 décembre. — Sont promus ou nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur sur la proposition du ministre de l'Intérieur :

Au grade de commandeur. — M. Robert, ancien préfet des Côtes-du-Nord.

Au grade d'officier. — MM. Delanney, ancien préfet de la Haute-Vienne ; M. de Pienéi, préfet honoraire ; Maginger, directeur du personnel et du secrétariat au ministère de l'Intérieur ; Huard, directeur de la sûreté générale ; le docteur Blum, chirurgien des hôpitaux de Paris ; le docteur Florand, médecin des hôpitaux ; Regnault, publiciste à Paris ; Paul Gers, secrétaire du Cercle parisien de la Ligue Nationale de l'Enseignement ; Avonde, publiciste à Paris ; Tapier, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Bordeaux.

Parmi les chevaliers, nous relevons le nom de M. LECOMTE, adjoint au maire de Tourcoing.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur, sur la proposition du ministère :

Au grade de commandeur. — M. Marchand, ministre plénipotentiaire après de S. M. le Roi de Suède.

Au grade d'officier. — MM. Debons-Montand Pierre, ministre plénipotentiaire de 1re classe, chargé de la division des archives ; Klobukowski, ministre plénipotentiaire, chargé de l'Afrique et du contrôle général de France au Caire ; Meneux de Vairis, conseil général à Leipzig ; Arène Sauve, consul général à Livourne ; MM. de Bisschopp Albert, vice-président de la série générale des chemins de fer indo-chinois ; Dahouvillon Louis, directeur des douanes tonkinoises.

Parmi les chevaliers, nous relevons M. Jordan, consul de 1re classe, chargé du vice-consulat de Mons.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Au grade de commandeur. — Au Grade des Sceaux, sont promus Maître Lagrange, d'Aubagne.

[illegible]

Au grade d'officier. — MM. Mornet, directeur des affaires civiles et du sceau au ministère de la Justice ; Caron, procureur général près la Cour d'appel de Riom ; Héon, chef du service de l'exploitation à l'Imprimerie Nationale.

Parmi les chevaliers, nous relevons les noms de MM. Bourdon, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la Justice ; Dehayes, directeur du cabinet du garde des sceaux ; Bertulus, conseiller à la Cour d'appel de Paris ; Chenu, bâtonnier de l'ordre des avocats près la Cour d'appel de Paris ; Demange, avocat près la Cour d'appel de Paris.

L'anarchie au Maroc

L'acte d'Algésiras

Madrid, 31 décembre. — Aujourd'hui lundi à midi et demi a eu lieu le dépôt des ratifications de l'acte général d'Algésiras entre les mains du ministre d'Etat espagnol.

Madrid, 31 décembre. — La formalité du dépôt de l'original de l'acte d'Algésiras s'est accomplie en présence des représentants de l'Allemagne, de la Belgique, de la France, de l'Angleterre, de l'Italie, des Pays-Bas, du Portugal, de la Russie, de la Suisse, de l'Autriche et des Etats-Unis.

Un banquet a suivi auquel assistaient tous les représentants des puissances, le président du Conseil et divers personnages officiels.

Le président du Conseil a porté un toast aux souverains et chefs d'Etat représentés.

Le baron de Radowitz a remercié et a porté un toast au souverain d'Espagne. Il a bu à la prospérité de la nation espagnole.

EN RUSSIE

Désordres sanglants à Lodz

Lodz, 31 décembre. — Par suite du lock-out déclaré samedi, les socialistes ont envoyé un appel aux ouvriers Français, afin de demander des secours pour les ouvriers sans travail. Les syndicats ouvriers Français ont répondu qu'ils étaient incapables de venir à leur aide par suite du manque de fonds.

Les combats entre ouvriers continuent. Six ont été tués ou blessés hier soir ; des socialistes ont attaqué le convoi funèbre de quatre nationalistes qui avaient été assassinés la semaine passée. Ils ont tiré des coups de feu contre le convoi et ont tué un ouvrier et en ont blessé deux.

Les personnes qui accompagnaient le convoi, frappées de terreur s'enfuirent ; le gouverneur général est mandé à Nazovie en hâte.

NOS AMBASSADEURS

Paris, 31 décembre. — Le « Journal Officiel » publiera demain, le décret suivant, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères :

« Article 1er. — Nul ne peut obtenir le titre d'ambassadeur s'il ne représente effectivement en cette qualité la République française auprès du chef d'Etat d'un pays étranger.

» Art. 2. — En aucun cas, le titre d'ambassadeur honoraire ne peut être conféré. »

LA RÉGLEMENTATION DES COURSES

Paris, 31 décembre. — M. Ruau vient à la suite des dernières réunions du Comité consultatif des courses de transmettre aux présidents des cinq sociétés de courses, un certain nombre de vœux qui lui ont paru devoir retenir l'attention en vue d'une application aussi large que possible. Ces vœux sont actuellement au nombre de six.

Le premier concerne la prime aux éleveurs ; la 2e se rapporte aux débuts des chevaux de deux ans ; le 3e traite du départ des chevaux de courses ; le 4e vise la limitation de certains prix : le 5e a trait aux allocations aux chevaux placés et le 6e a pour objet la suppression de la prescription réglementaire actuelle concernant la non-rémunération des commissaires.

L'ETAT DU SHAH DE PERSE

Téhéran, 31 décembre. — Le Shah était très mal hier soir.

LA FAMINE EN CHINE

Pékin, 31 décembre. — 4.000.000 de Chinois souffrent terriblement de la famine dans tout le nord du Kiang-Son. Des milliers d'indigènes errent à travers le pays. 50.000 réfugiés sont arrivés à Nanking dans un état lamentable.

POURCON DES POSTES DÉVALISÉ

Toulouse, 31 décembre. — Lundi matin, M. Costes, juge d'instruction, a interrogé Taillefer, auteur présumé du vol commis à Toulouse.

L'interrogatoire a duré jusqu'à midi.

L'accusé a nié être à Toulouse le jour du vol du wagon postal. Mais il a reconnu y être le 21. Interrogé, au sujet du billet que Ginies voulait lui faire passer dans la prison, Taillefer dit qu'il n'est pas responsable, si Ginies a volé et veut le compromettre.

Les journaux de Paris de mardi matin

Paris, 1er janvier 1907.

LA CHAMBRE

De la République Française (M. P. Beauregard) :

« Cette malheureuse Chambre ! Comme elle débute tristement ! Elle termine à peine son septième mois d'existence ; encore les vacances l'ont-elle sauvée d'elle-même pendant près de quatre mois et elle a déjà perdu toute autorité devant le pays. Elle multiplie les séances et veut paraître travailler avec ardeur ; en réalité, elle est le plus souvent absente et des démonstrations de son activité sont le voile qui abrite sa nonchalance.

» Elle hâte la discussion des questions et se précipite vers les votes qui les terminent ; mais c'est parce qu'elle n'entend pas discuter, ni rien examiner avec soin. »

LA SÉPARATION

De l'Humanité (M. Jaurès) :

« Ce qui serait dangereux, c'est d'abord que cette question religieuse divisât les républicains. Ce serait pour l'Eglise une victoire inespérée. Ce qui serait dangereux aussi, c'est que le Parlement, absorbé par cette question unique, n'eût plus ni temps, ni force, pour les grandes lois sociales et sociales. »

Nouvelles Locales

ROUBAIX

MALFAITEURS SURPRIS RUE DES ARTS. — Plusieurs cambrioleurs qui tenté la nuit de dimanche à lundi de pénétrer par effraction dans l'habitation de Mme Veuve Duyck, demeurant rue des Arts, 65. Déjà ils avaient fait sauter au moyen de pesons les deux serrures de deux portes de la porte. Le gardien de la paix [illegible] avait résisté. A ce moment la bonne de la maison fut réveillée par le bruit et mit en fuite les malfaiteurs.

Les agents et Palanchier et Baugnies, qui effectuaient à ce moment une ronde de ce côté, les poursuivirent vainement du côté de la rue d'Inkermann.

Une perquisition faite dans la maison a permis de constater que les malfaiteurs n'ont rien emporté. L'on a retrouvé sur le seuil du corridor un canif abandonné par eux.

LES ACCIDENTS. — *Une jeune fille piétinée par un cheval.* — Mlle Clémence Boesuyt, âgée de 24 ans, a failli être victime dans la matinée de lundi d'un très grave accident devant l'habitation de ses parents, cabaretiers et loueurs de voitures, rue des Filatures, 51. Elle se trouvait vers une heure sur le trottoir de sa maison, quand passa devant elle la voiture de M. Gallois, boulanger, rue de Lannoy, 122, qui se dirigeait vers la rue Saint-André. Par suite de la présence de l'autre côté de la chaussée de plusieurs véhicules, M. Gallois pour franchir le passage, avait été obligé d'appuyer sur sa gauche. Son cheval ayant glissé dans le fil d'eau, fit un faux pas et bouscula Mlle Boesuyt qui tomba à la renverse. Elle fut piétinée par l'animal et l'une des roues de la voiture lui passa sur la jambe droite. Au moment où cette même roue allait lui écraser le corps, le conducteur put arrêter la voiture.

Ce fut M. Boesuyt père, lui-même, témoin de l'accident, qui releva sa fille et la transporta dans la maison. Elle y a reçu les soins de M. le docteur Dupré. Bien que l'on ne puisse se prononcer exactement sur la gravité des contusions, on ne pense pas qu'il en soit produit de fracture.

— *Un cocher tombé à bas de son siège.* — Lundi vers dix heures et demie du soir, M. Oscar Delannoy, cocher, rue de Cassel, venait de quitter la place de la Liberté, et se dirigeait par la Grande-Rue vers Wattrelos, où il avait à conduire un voyageur. Soudain par suite du cahotement du véhicule sur les rails glissants, le cocher qui est âgé d'une soixantaine d'années tomba de son siège sur le sol recouvert de neige boueuse et fut traîné par les guides sur un espace d'une quinzaine de mètres, au risque d'être écrasé par les roues.

Un passant, M. Declercq, concierge de l'usine à gaz de la rue Bernard, courut à son secours et le dégagea. Fort heureusement M. Delannoy ne s'était fait aucun mal. Mais pendant ce temps le cheval s'était emballé. Il fut arrêté à hauteur de la rue Lacroix par un autre passant, M. Paul Bogaert, demeurant rue du Fort, 38, dont l'attention avait été attirée par les cris du voyageur. Ce dernier pour ne pas entendre s'était vu forcé de briser une vitre du véhicule. Un second cocher, M. Deldique, passant à ce moment, a ramené l'attelage emballé à son propriétaire.

— *En tombant hier soir sur* l'un des trottoirs de la rue du Pile, une octogénaire, Mme Marie Thiry, âgée de 49 ans, est demeurant rue Roche, 51, s'est brisé le poignet gauche. M. le docteur Dupré lui a prescrit deux mois de repos.

— Mme Trentesaux, âgée de 60 ans, s'est brûlé le pied droit en tombant lundi matin dans la cave de son habitation, rue de Valenciennes. M. le docteur Dupré lui a donné des soins.

— *Décès du pélerinage de M. Lepoutre.* — Nous avons relaté le grave accident dont fut victime samedi matin un pélerinage de M. Lepoutre, rue de la Redoute, 70, commis d'Hersaux, M. Raymond Demeulenaere, qui eut le bras droit affreusement mutilé par les pétrons du tambour de son métier. Ainsi qu'on le craignait, M. le docteur Butruille a dû pratiquer l'amputation de l'Hôtel-Dieu [illegible] du bras.

TOURCOING

M. LECOMTE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR. — Comme nous l'indiquons d'autre part, le « Journal Officiel » de ce jour, porte la nomination au grade de Chevalier de la Légion d'honneur de M. Emile Lecomte, premier adjoint au maire de Tourcoing.

On sait que M. Emile Lecomte est en outre officier d'Académie.

Nouvelles Régionales

LA NEIGE DANS LE CAMBRÉSIS. — La tempête de neige qui a sévi dans le Cambrésis, a occasionné des retards dans la marche des trains de voyageurs. Entre Saint-Aubert et Solesmes, un train est resté bloqué par la neige pendant cinq heures. Sur les routes, la circulation est arrêtée. Le froid est très vif.

UN OUVRIER ÉCRASÉ A LIEVIN. — Le terrassier Joseph Paquet, 52 ans, au service de Mme veuve Cypers, de Lens, était occupé à déblayer la voie dans la cour de la fosse n° 3 des mines de Lens, à Lievin, lorsqu'il fut atteint par une locomotive en manœuvre. Transporté à l'hôpital de Lens, le malheureux n'a pas tardé à expirer.

MARIAGES ET FIANÇAILLES

— Lundi, en l'église Saint-Thomas d'Aquin, à Paris, a été célébré, avec la plus grande simplicité, le mariage de Mlle de Campeau, fille de Mme de Campeau, petite-fille de la vicomtesse Albéric de Brimont, et arrière-petite-fille de la marquise de Roghat, avec le vicomte Henri de Banville, enseigne de vaisseau, fils du vicom